



Publié le : 13/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 octobre 2025 à 17 heures 00

Question n°1

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025

Le Conseil d'Administration, convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Cyril DEVESA /
Madame Nadia GARNIER / Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX /
Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO /
Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Ludovic FAGAUT /
Madame Valéry GARCIA / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à**
Madame Sylvie WANLIN

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20251008-D00195210-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Les administrateurs sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 2 juillet 2025.

Référence au Projet social 2022-2026 :

☐ Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

☐ Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

☐ Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

☐ Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

☐ Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

☐ Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

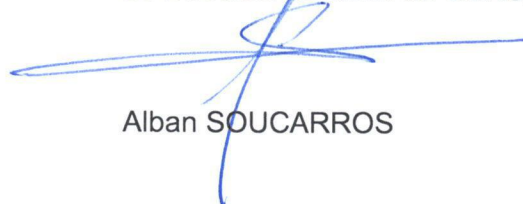
☒ Sans objet

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration du 2 juillet 2025

Besançon, le 9 juillet 2025

Membres présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA /
Madame Nadia GARNIER / Monsieur José GOMES / Madame Claudine MAUGAIN /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Ludovic FAGAUT /
Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne
pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Il est rappelé que ce Conseil d'Administration se réunit suite à l'absence de quorum lors de la séance du 18 juin 2025. Il fait référence à l'article R123-17 du Code de l'action sociale et des familles et est organisé dans les conditions prévues à l'article R123-16 : le Conseil d'Administration délibère valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Tilale EL YOUSFI, Conseillère technique du Cabinet de la Maire
- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Autonomie
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h06 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la Présidente de séance :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les administrateurs potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025.

Question n°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2025

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 16 avril 2025.

Question n°3 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétences de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n°4 : Affectation des résultats 2024 - Annule et remplace la délibération n°5 du 16 avril 2025

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Abrogent la délibération N° 5 du 16 avril 2025,
- ✓ Votent favorablement les propositions d'affectation des résultats du présent rapport.

Question n°5 : Décision Modificative n°2

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°2.

Question n°6 : Demande de financement au titre du plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le plan de financement des travaux à réaliser à la Résidence autonomie Les Lilas dans le cadre des appels à projets,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à répondre à l'appel à projets 2025 pour le plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie et à l'appel à projets de la CARSAT,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir dans ce cadre, et leurs éventuels avenants.

Question n°7 : Demande de financement à la CARSAT pour la rénovation de logements et d'une partie du rez-de-chaussée à la Résidence autonomie Les Cèdres

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le plan de financement des travaux à réaliser à la Résidence autonomie Les Cèdres suite à l'appel à projets 2025 lancé par la CARSAT,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à répondre à l'appel à projets 2025 pour les lieux de vie collectifs,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir dans ce cadre et leurs avenants éventuels.

Question n°8 : Gestion financière du GCSMS Un chez soi d'abord par le CCAS

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur GOMES demande si le CCAS conventionne avec les partenaires institutionnels du Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Un chez soi d'abord ».

Madame WANLIN répond par l'affirmative. Elle ajoute que le CCAS va percevoir 13 000 euros pour la gestion financière qu'il assure pour le compte du groupement. Les autres partenaires comme l'ADDSEA, Julienne JAVEL, SOLIHA,... interviennent dans le cadre de mises à disposition de personnel auprès du GCSMS.

Elle précise, par ailleurs, qu'il existe un dispositif « jeunes » au sein de ce groupement et que les résultats sont très satisfaisants.

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la salle pour ne prendre part ni au débat, ni au vote.

Madame Nadia GARNIER préside la séance et soumet la décision au vote des administrateurs.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la Présidente du CCAS à signer la convention avec le groupement de coopération « Un chez soi d'abord » annexée au rapport.

Question n°9 : Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ BFC) - Accueil des jeunes en services civiques

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement les termes de la convention de partenariat entre le CRIJ BFC et le Centre Communal d'Action Sociale couvrant la période 2025-2027, avec tacite reconduction,

✓ Autorisent Mme la Vice-présidente à signer la convention annexée au rapport.

Question n°10 : Inclusion des agents en situation de handicap : convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2025-2028

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur ROUX fait part de l'évènement organisé par la Fondation Pluriel pour les 20 ans de la loi handicap et de la présence du pôle des ressources humaines de la Ville de Besançon, de la Région, et du Département. Les témoignages de personnes handicapées sur leur insertion ont été salués et appréciés par les partenaires et les institutions présents.

Il évoque, par ailleurs, la participation d'une ancienne agente de la Ville de Besançon, malvoyante, qui a participé aux jeux paralympiques.

Monsieur GOMES constate des avancées dans le cadre de la loi handicap, mais regrette qu'il y en ait eu si peu en 20 ans. Il fait part, entre autres, de l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire. Les personnes en recherche d'emploi rencontrent beaucoup de difficultés lorsqu'elles sont orientées par la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) vers le milieu ordinaire de travail. Nombre d'entre elles vont être perdues et risquent de se retrouver au chômage.

Il insiste sur l'importance, pour les personnes handicapées, d'effectuer, avant toute chose, les démarches pour obtenir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Les entreprises pourront prendre ensuite les dispositions nécessaires.

Monsieur ROUX indique qu'il y a tout de même des avancées, même si elles sont minimes. Il donne l'exemple de l'éducation qui met en œuvre des démarches de sensibilisation et d'inclusion.

Il remercie, par ailleurs, le travail réalisé par la chargée de mission du CCAS.

Monsieur GOMES indique qu'à la rentrée scolaire, il a été recensé, sur le département du Doubs, 200 élèves en situation de handicap pour lesquels aucune solution n'a été proposée. En France, ce sont 10 000 adultes qui sont sans solution. Ces personnes sont orientées soit en établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT), soit en foyer, mais il n'y a pas de création de postes ni de places.

Monsieur BILLOD souhaite savoir si le nombre de personnes en situation de handicap augmente.

Monsieur GOMES répond par l'affirmative et l'explique notamment par l'augmentation de la durée de vie des personnes en situation de handicap.

Monsieur ROUX questionne le statut d'une personne handicapée dès lors qu'elle est en retraite.

Monsieur GOMES explique qu'il y a encore 5 ans, une personne qui arrivait en retraite et qui était en foyer pour travailleurs handicapés devait le quitter. Aujourd'hui, après un accord conclu avec le Département, les personnes retraitées peuvent rester en foyer. Néanmoins, cela embolise les places en foyer et pose la question de la prise en charge des soins médicaux.

Monsieur ROUX évoque, par ailleurs, l'adoption du tarif mobilité à hauteur de 2 euros en faveur des minima sociaux, tarif qui n'a malheureusement pas été étendu aux personnes en situation de handicap, pour des raisons budgétaires.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent la convention correspondante,
- ✓ Autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention annexée au rapport, ainsi que tout document s'y afférant.

Question n°11 : Convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé d'un mi-temps de psychologue pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de l'Agora

Rapporteur : Madame Nadia GARNIER, Conseillère Municipale Déléguée.

Monsieur GOMES souhaite savoir à quel public sont destinées les interventions du psychologue.

Madame FILAQUIER répond que le psychologue intervient à mi-temps uniquement sur le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de l'Agora. Ses trois domaines d'intervention sont les suivants : le suivi et l'orientation des usagers vers le droit commun, le retour d'expériences avec les équipes et le travail avec les agents du CHRS sur la dimension éthique.

Elle précise qu'une psychologue est déjà présente à l'Agora et qu'elle intervient sur les Lits halte soins santé. Par ailleurs, l'Equipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) dispose également d'un psychologue qui peut aussi intervenir sur les autres dispositifs de l'Agora.

Monsieur ROUX demande si le conventionnement avec l'Agence régionale de santé (ARS) est renouvelable par tacite reconduction.

Madame FILAQUIER répond par la négative. Il s'agit d'un financement annuel sous réserve du maintien du dispositif par l'ARS.

Madame MAUGAIN trouve inconfortable pour les services de ne pas pouvoir se projeter sur le dispositif au-delà d'une année.

Monsieur GOMES évoque le manque de dispositifs dédiés à la psychiatrie.

Monsieur ROUX rejoint Monsieur GOMES et ajoute que l'année 2025 devait être l'année de la psychiatrie. Il fait part de son inquiétude face au désengagement de l'ARS et du ministère de la santé pour la psychiatrie. Ce sont les équipes du social, non formées dans ce domaine, qui doivent compenser ce manque. Il indique que le centre hospitalier de Novillars a dû fermer des lits.

Monsieur GOMES s'interroge sur les raisons du manque de dispositifs psychiatriques.

Monsieur BILLOD demande ce que constitue l'ARS au niveau local.

Monsieur ROUX indique que l'ARS dépend du ministère de la santé.

Madame WANLIN explique que l'ARS, Agence régionale de santé, intervient sur la section soin, santé. Il s'agit d'une administration déconcentrée de l'Etat et non d'un service de la Région.

Monsieur GOMES indique que les institutions sont en position de questionner l'ARS sur les moyens dédiés au projet régional de santé dans lequel elles sont engagées.

Madame WANLIN ajoute que la question de la prise en charge de la santé mentale est présente partout (veille mobile, résidences autonomie,...) et qu'il va devenir nécessaire de faire évoluer la réglementation, notamment au vu du vieillissement de la population.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la perception d'une subvention pour le financement de 0,5 ETP de psychologue,

✓ Autorisent la Vice-présidente ou le représentant légal à signer la convention susvisée et annexée au rapport,

✓ Autorisent la Vice-présidente ou le représentant légal à signer les éventuels avenants à la convention 2025,

✓ Autorisent la Vice-présidente ou le représentant légal à engager les négociations avec l'Agence Régionale de Santé.

Question n°12 : Convention de partenariat avec le Département dans le cadre de l'action sociale de proximité et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA isolés sans domicile stable - Année 2025

Rapporteur : Madame Nadia GARNIER, Conseillère Municipale Déléguée.

Madame WANLIN explique que les antennes sociales de quartier n'accompagnent pas de bénéficiaires du RSA, contrairement au Service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS). Il s'agit d'un accord de longue date conclu avec le Département, dans le cadre de la loi pour le plein emploi.

Madame FILAQUIER précise que le CCAS n'accompagne plus de bénéficiaires du RSA orientés social depuis 2015. C'est le Département qui a repris cette mission, y compris pour les publics isolés, excepté pour le public sans domicile stable domicilié au SAAS. A cet effet, le Département finance le CCAS à hauteur de 2 postes d'accompagnement.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Valident le partenariat entre le CCAS et le Département dans le cadre de la convention d'objectifs présentée en annexe pour l'année 2025 ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention, et ses éventuels avenants.

Question n°13 : Modification de la convention d'occupation des logements intergénérationnels en résidence autonomie

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur GOMES demande si, pour des raisons de sécurité, une identification des visiteurs est réalisée à l'entrée de la résidence.

Madame WANLIN répond par l'affirmative.

Monsieur BILLOD souhaite savoir si la modification appliquée à la convention d'occupation résulte d'une demande des jeunes accueillis ou de leurs familles.

Madame WANLIN répond qu'il s'agit certainement d'une demande des jeunes et de leurs familles.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent les modifications apportées à la convention d'occupation des logements intergénérationnels.

Question n°14 : Conventions de financement du GIE KALIVI - Année 2025

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Madame MAUGAIN demande où se situe le café du centre-ville mentionné dans l'action « On s'en parle, on y va ! »

Monsieur MILLOT répond qu'il s'agit soit de la Brasserie Granvelle, soit de la Brasserie Victor Hugo. Un conventionnement a été établi avec la brasserie pour accueillir des rencontres pour des personnes âgées autonomes et isolées.

Monsieur CHANSON souhaite savoir si les rencontres se déroulent toujours au même endroit.

Monsieur MILLOT répond par l'affirmative, car cela permet ainsi de créer des repères.

Madame MAUGAIN demande si ce dispositif fonctionne bien.

Monsieur MILLOT indique qu'il s'agit d'un nouveau dispositif qui semble donner satisfaction.

Madame WANLIN aimerait connaître la date de démarrage de l'action « On s'en parle, on y va ! ».

Monsieur MILLOT ne peut pas encore communiquer de date.

Madame MAUGAIN trouve ce dispositif intéressant car il y a beaucoup de personnes âgées, des femmes notamment, qui sont seules.

Madame WANLIN rejoint Madame MAUGAIN. Les trois actions présentées sont très enrichissantes et permettent aux personnes âgées de sortir. Elle précise que l'action « Ensemble autour » portée par la Résidence autonomie Les Hortensias fonctionne très bien également.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la perception des subventions pour le financement de ces actions à hauteur de 12 360 € ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions susvisées et jointes au rapport, et leurs éventuels avenants.

Question n°15 : Avenant à la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB) - Année 2025

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur SOUCARROS indique qu'une présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est réalisée lors des réunions de quartier actuellement en cours.

Madame MAUGAIN demande si les habitants se rendent à ces réunions.

Monsieur SOUCARROS répond par l'affirmative. Les habitants y voient un intérêt car l'ABS intègre des thématiques en lien avec des sujets qu'ils ont eux-mêmes choisis lors de précédentes réunions publiques au printemps, organisées par la direction du Contrat de Ville.

Madame MAUGAIN aimerait savoir si ces réunions sont évoquées dans la presse.

Monsieur SOUCARROS indique que certains comptes-rendus sont publiés, en fonction des journalistes présents lors de ces réunions.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer l'avenant 2025-1 à la convention pluriannuelle de partenariat 2023-2025 établie entre le CCAS et l'AUDAB, prévoyant le montant de la subvention annuelle à 25 000 €.

Question n°16 : Analyse des Besoins Sociaux 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2024.

Information n°1 : Rapport d'activité 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent connaissance du rapport d'activité 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

- Plan d'actions post audit Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Madame WANLIN rappelle le déficit budgétaire conséquent du SAAD, qui a fait l'objet d'un audit de juillet 2024 à janvier 2025. Afin de limiter le déficit, le plan d'actions suivant est en cours de déploiement :

- Suppression d'un secteur d'intervention (passage de 5 à 4 secteurs) avec gel d'un poste de responsable de secteur
- Réorganisation de l'appui administratif avec gel d'un poste d'adjoint administratif
- Mise en place d'un pilotage mensuel associant l'encadrement du SAAD et le Secrétariat général (Ressources humaines, finances)
- Suspension des campagnes de dé-précarisation d'aides à domicile
- Dialogue avec le Département, afin de renforcer l'appui financier lié à la durée d'intervention et aux déplacements

Madame WANLIN, Monsieur SOUCARROS et Monsieur MILLOT ont rencontré les agents du SAAD le 30 juin, pour leur annoncer les actions prévues. Ils les rencontreront à nouveau à

l'automne prochain, pour leur faire part des avancées de la réorganisation. La rencontre s'est bien déroulée.

Les administrateurs seront également informés des avancées.

Madame MAUGAIN souhaite connaître le nombre d'agents présents à cette réunion.

Monsieur MILLOT indique qu'il y avait 89 agents présents (60 titulaires et 29 contractuels).

Madame GARNIER souhaite savoir pourquoi certaines aides à domicile interviennent à deux.

Madame WANLIN explique que la présence de deux aides à domicile est nécessaire lorsqu'il s'agit de bénéficiaires dont la prise en charge est complexe.

- Résidence autonomie Le Marulaz

Madame WANLIN, ayant eu connaissance des inquiétudes des résidents de la Résidence autonomie Le Marulaz, concernant la nouvelle résidence autonomie et la reprise du bâtiment par Loge.GBM, est allée à leur rencontre, accompagnée de Monsieur MILLOT et de Madame VOUILLOT, afin de répondre à leurs interrogations.

La direction du CCAS rencontrera à nouveau les résidents au fur et à mesure de l'avancée du projet. La rencontre s'est bien déroulée.

- Prochaine séance du Conseil d'Administration

Madame WANLIN annonce que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 8 octobre 2025 à 17h, au CCAS, salle Henri HUOT.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 18h17.

La Vice-présidente,

Sylvie WANLIN

